

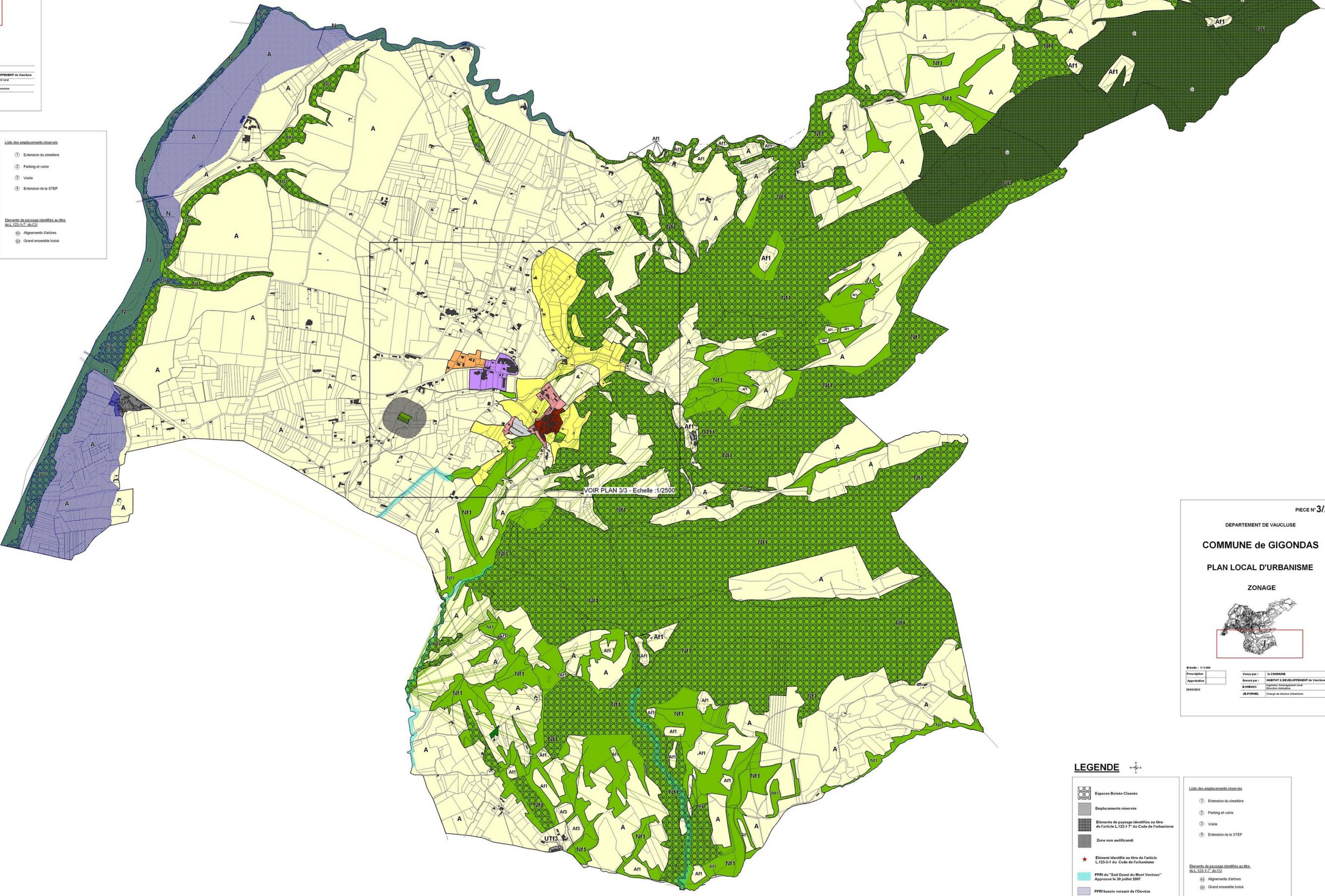


Echelle : 1/5 000

Prescription	Conçu par : le COMBANS
Approbation	Dessiné par : HABITAT & DEVELOPPEMENT de Vaucluse
28092013	B. VIBRAUX Régulateur Aménagement Rural Direction Aménagement J.B. FORNEL Charge de mission Urbanisme

LEGENDE

- Espaces Boisés Classés
 - Emplacements réservés
 - Eléments de paysage identifiés au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'urbanisme
 - Zone non aedificandi
 - Elément identifié au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'urbanisme
 - PPRI du "Sud Ouest du Mont Ventoux" Approuvé le 30 juillet 2007
 - PPRI bassin versant de l'Ouvèze
- Liste des emplacements réservés
- ① Extension du cimetière
 - ② Parking et voirie
 - ③ Voirie
 - ④ Extension de la STEP
- Eléments de paysage identifiés au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'urbanisme
- Ⓐ Alignements d'arbres
 - Ⓑ Grand ensemble boisé



VOIR PLAN 3/3 - Echelle : 1/2500



Echelle : 1/5 000

Prescription	Conçu par : le COMBANS
Approbation	Dessiné par : HABITAT & DEVELOPPEMENT de Vaucluse
28092013	B. VIBRAUX Régulateur Aménagement Rural Direction Aménagement J.B. FORNEL Charge de mission Urbanisme

LEGENDE

- Espaces Boisés Classés
 - Emplacements réservés
 - Eléments de paysage identifiés au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'urbanisme
 - Zone non aedificandi
 - Elément identifié au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'urbanisme
 - PPRI du "Sud Ouest du Mont Ventoux" Approuvé le 30 juillet 2007
 - PPRI bassin versant de l'Ouvèze
- Liste des emplacements réservés
- ① Extension du cimetière
 - ② Parking et voirie
 - ③ Voirie
 - ④ Extension de la STEP
- Eléments de paysage identifiés au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'urbanisme
- Ⓐ Alignements d'arbres
 - Ⓑ Grand ensemble boisé